

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 août, à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine LABROUSSE, Maire.

Présents : LABROUSSE Sandrine, LAURIER Jérôme, LAPOUGE Francine, LABROUSSE Gérard, DAVID Alexandra, FLODERER Olivier, FARGES Alain, GRASSET Franck, LAURENT Aurélien, MARCHAND Laetitia, PETIN Renée.

Secrétaire : LAPOUGE Francine.

EXAMEN DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Délibération n°2026-20 : Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

Mme le Maire présente la délibération 2026-08 datant du 30 mars 2026, en expliquant que la préfecture a demandé de refaire cette délibération manquant de précisions. Elle présente la version modifiée et complétée, adoptée à l'unanimité.

2. Demande de subvention DETR et Amendes de Police (Route de Champagnac)

Mme le Maire retire cette délibération de l'ordre du jour car actuellement il n'y a aucun devis à présenter pour ce projet.

Les conseillers discutent de demander des devis à divers entrepreneurs avant le 11 septembre, une réunion voirie est proposée le samedi 12 septembre pour l'ouverture des plis. En conséquence la permanence habituelle des élus sera déplacée du 5 septembre au 12 septembre.

3. Délibération n°2026-21 : Demande FST (voirie 2026)

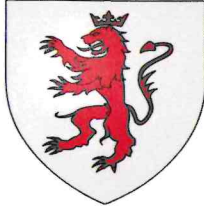
Mme le Maire présente un détail des subventions possibles pour le projet de voirie 2026, précisant que la DETR et la CD19 ont déjà été demandées, aujourd'hui il s'agit de demander la FST. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération n°2026-22 : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'Adjoint technique

Mme le Maire explique que pour la rentrée scolaire il ne sera plus possible d'avoir un emploi aidé pour l'école, pour palier ce manque il a été proposé à Christine LAURIER d'augmenter ses heures, le besoin dépassant 10% de son temps de travail il faut revoir son contrat.

Il est discuté de trouver quelqu'un pour des heures de ménage, une annonce sera publiée dans la Gazette.

La délibération est adoptée à la majorité (ne prends pas part au vote : LAURIER Jérôme).



5. Délibération n° 2026-23 : Virement de crédits

Il est discuté des travaux de la nouvelle salle des associations et boulodrome, la nécessité de transférer les crédits pour payer les dernières factures. Il est noté par plusieurs conseillers qu'une partie des travaux n'est pas conforme, ce qui va être vu avec le maître d'œuvre.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Délibération n° 2026-24 : Révision des tarifs de restauration scolaire

Mme le Maire explique que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2017, il est discuté du nouveau montant et de la garderie, qui elle reste inchangée.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération n° 2026-25 : Tarifs location Salle des Fêtes et nouvelle salle (Tuillères)

Mme le Maire propose de revoir les tarifs de la salle des fêtes historique, ainsi que la nouvelle salle.
Il est rappelé que la nouvelle salle est à usage principal des associations et pas directement la location, qu'elle n'est pas équipée et ne peut recevoir qu'un nombre limité de personnes.
Il est convenu une augmentation des tarifs de la salle des fêtes ainsi qu'une mise à jour du règlement et des conditions de location prochainement.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire,
Francine LAPOUGE

Le Maire,
Sandrine LABROUSSE

